DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE
AR Prefecture
082-268201050-20261026-DELIB6-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 18 h 00,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 octobre 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 12 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Pauline SEILHAN, Nicole BETTULA, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Yvette DETROIT.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Marie VINCENTI a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Excusés : - Absents : Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Anne BENAICHE, M. Jean-Pierre VALETTE, Mme Monique LASVENES, M. Bruno PEGAS.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 6 : Création emplois saisonniers

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière aux services de soins et hôtellerie de l'Ehpad durant la période estivale, il conviendrait de créer les emplois suivants :

Période	Nbre emploi	Grade	Echelon de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
Du 01/05/2027 au 31/10/2027	4	Agent social territorial	1	35 heures
Du 01/05/2027 au 31/10/2027	2	Agent social territorial	1	20 heures
Du 01/05/2027 au 31/10/2027	4	Aide-soignante de classe normale	1	35 heures
Du 01/05/2027 au 31/10/2027	2	Aide-soignante de classe normale	1	20 heures
Du 01/05/2027 au 31/10/2027	4	Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	1	35 heures
Du 01/05/2027 au 31/10/2027	2	Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	1	30 heures

Les agents qui seront affectés au grade d'aide-soignant ou auxiliaire de soins, devront justifier des diplômes nécessaires pour l'accomplissement de leurs fonctions.
La rémunération de ces emplois sera calculée sur la grille du grade correspondant et pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois seront disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité (Résidence du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LE PRÉSIDENT

Le Président,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance
Pauline SEILHAN

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438